

Revue africaine



AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX.

PRODUITS VÉGÉTAUX.

(Suite, V. les n^{os} 72 et 73)

L'Afrique était si indispensable à Rome, que cette situation de dépendance de la métropole à l'égard de sa colonie fut toujours une arme politique au service des ambitieux. On en peut citer des exemples éclatants :

Pendant sa lutte contre César, Pompée arrête les convois de grains ; aussitôt Rome est en proie à la famine. Le peu de blé que donnaient les campagnes de l'Italie était dévoré par les soldats, et il ne restait rien à la population civile (CXIX). Tout l'approvisionnement de Rome était réservé aux troupes ; le peuple, mourant de faim, entre dans les maisons particulières, en demandant à grands cris du pain (CXX). Quand on eut calculé ce qui restait de blé en magasin, on défendit d'en donner aux esclaves, et pour les empêcher de passer à l'ennemi, on les fit garder avec la dernière rigueur. Ces malheureux erraient par bandes, cherchant partout un peu de nourriture, dévorant avec avidité l'herbe des champs et les feuilles des arbres. Ceux qui mouraient étaient jetés dans de grandes fosses et recouverts de terre, dans la crainte que les cadavres n'engendrassent la peste ; on ne les brûlait pas, de peur que l'ennemi n'aperçût la flamme des bûchers (CXXI).

Ces détails peuvent paraître s'écarter de notre sujet : ils ne

sont pourtant pas un hors-d'œuvre, car ils montrent à quel excès de souffrance était exposée la population de Rome, l'agriculture étant ruinée en Italie, et le blé d'Afrique et d'Égypte n'arrivant pas.

Quelque temps après, nouvelle famine, toujours à cause des obstacles opposés par Pompée à l'arrivée des bâtiments chargés de grains. Le peuple, désespéré, presse César de terminer ses différends avec son rival (CXXII). Enfin, un arrangement intervient, et l'une des conditions de la paix entre César, Antoine et Pompée, c'est que ce dernier laissera passer les convois de blé destinés à Rome (CXXIII).

Clodius Macer, qui commandait les troupes en Afrique, s'étant révolté contre l'Empereur Galba, retint les navires chargés de grain, pour affamer le peuple romain (CXXIV).

Nous apprenons par Tacite que Vespasien, pendant qu'il disputait le trône à Vitellius, et qu'il se trouvait en Égypte, conçut le projet d'envahir l'Afrique par terre et par mer, « afin d'envoyer à son ennemi, en lui fermant tous ses greniers, la famine et la discorde (CXXV). » A la mort de Vitellius, la nouvelle que l'Afrique était soulevée et que les convois de grains allaient être retenus, jeta dans la population romaine les plus cruelles alarmes. Le bruit était sans fondement, mais l'anxiété n'en fut pas moins vive (CXXVI). Vespasien apprend la mort de son rival; aussitôt, il charge de blé tous les navires à sa disposition et les dirige sur Rome, où il ne restait plus que pour dix jours de vivres au moment où arrivèrent les convois du nouvel Empereur (CXXVII).

Il va sans dire que, quand les pirates pouvaient impunément mettre la main sur les cargaisons de froment, ils ne se faisaient aucun scrupule de priver de pain les oisifs de la capitale. Dans le sommaire d'un des livres de Tite-Live qui ont été perdus (le 99^{me}), on voit qu'une loi fut soumise au peuple pour donner à Pompée commission de poursuivre les pirates qui s'étaient emparés des convois de grains, et qu'en quarante jours les forbans eurent disparu.

Du reste, à moins de troubles graves en Afrique et de suspension des envois de grains, Rome n'avait pas à souffrir bien

longtemps de la disette, car d'après Pline, la durée de la traversée, par un vent modéré, n'était que de deux jours (CXXVIII). Le blé africain était donc, en quelque sorte, aux portes de l'Italie. Il était le plus estimé après celui de Béotie et celui de Sicile (CXXIX). Il pesait beaucoup plus que le froment de Sardaigne, de Sicile et d'Égypte (CXXX), et rendait, par *modius*, 50 pour cent de farine supérieure, plus 5 *sextarii*, ou 2 kilog. 30 grammes, de fleur de farine ; en farine de seconde qualité, il donnait 4 *sextarii*, ou 1 kilog. 624 grammes, et une égale quantité de son (CXXXI).

L'empereur Commode rendit un grand service à sa capitale et à l'Italie. Pour obvier aux graves inconvénients résultant des retards dans l'arrivée des convois de froment, il créa une flotte spécialement destinée à ces transports. Il sera tout-à-l'heure plus longuement question de ce fait, dont on ignore, d'ailleurs, la date exacte (CXXXII). La flotte de Commode, affublée du nom ridicule d'*Herculéenne* (*classis Commodiana Herculia*) (1), assura l'approvisionnement de Rome, qui, jusqu'à cette époque, avait été toujours précaire.

A partir de ce moment, la part de l'Afrique dans l'alimentation de la métropole peut être bien déterminée; et ce fut avec une rigoureuse exactitude que les inépuisables provinces arrachées aux Carthaginois et aux Numides fournirent à leurs maîtres du pain pour les deux tiers de l'année, tandis que l'Égypte était chargée des quatre autres mois (CXXXIV). Or, comme depuis le règne d'Auguste, la quantité de grains tirée d'Égypte était de 20 millions de *modii* (1,600,000 hectolitres) par an (CXXXV), le contingent africain fut de 40 millions de *modii*, ou 3,200,000 hectolitres. Encore, y a-t-il lieu de supposer que le chiffre des envois d'Afrique fut beaucoup plus élevé, ainsi que nous le verrons ci-dessous. Tacite ne nous apprend-il pas que Tibère avait réuni des approvisionnements beaucoup plus abondants que ceux accumulés par Auguste (CXXXVI)? Les provinces de l'em-

(1) Il v eut la flotte d'Afrique et la flotte d'Alexandrie C' st sur un bâtiment de cette dernière que s'embarqua St Paul en quittant l'île de Malte. Ce navire s'appelait *Castor et Pollux* (CXXXIII).

pire romain n'étaient-elles pas soumises aux volontés des Empereurs et du Sénat, et le génie fiscal des maîtres du monde leur épargna-t-il les extorsions, les avanies de toute nature ?

Marc Aurèle s'était beaucoup préoccupé des approvisionnements de Rome (CXXXVII). Septime Sévère, à qui ses compatriotes de Tripoli faisaient un don gratuit et annuel de froment (CXXXVIII), renchérit encore sur cette prévoyance : il envoya des troupes en Afrique, tout exprès pour empêcher Niger, son rival, d'occuper ce pays, et d'affamer Rome (CXXXIX). A sa mort, il laissa la capitale pourvue pour sept années (CXL). La quantité accumulée par cet Empereur est fixée par Spartien à une masse pouvant donner 75,000 *modii* par jour pendant les sept ans (CCLI). Juste-Lipse (CXLII) croit qu'il y a erreur dans ce chiffre et qu'il faut lire 175,000. En effet, à 75,000 *modii* par jour, on n'obtient qu'un total de 27,375,000 mesures par an, ce qui est loin des 60 millions annuellement fournis par l'Afrique et l'Égypte ; tandis qu'en admettant le nombre de 175,000 par jour on arrive aux 60 millions annuels, augmentés de 3,875,000, tirés de quelques autres provinces de l'Empire. La part de l'Afrique étant toujours de 40 millions de *modii* par an, ce pays aurait eu à fournir, pour les sept années, 280 millions de mesures, ou 24,276,000 hectolitres. Reste à savoir s'il est probable que Septime Sévère, qui aimait singulièrement l'Afrique, sa patrie, lui imposa, indépendamment de la redevance régulière et annuelle de 40,000,000 de *modii*, un surcroît de charges s'élevant, en totalité, à 280 millions de mesures. Mais ces 280 millions de mesures peuvent se répartir sur les 17 années et 8 mois du règne de cet Empereur, ce qui ne donnerait approximativement que 16,470,588 *modii* ou 1,427,999 hectolitres de surcroît annuel. C'eût été peu de chose pour l'Afrique. M. Naudet conteste le chiffre de Juste-Lipse, en faisant remarquer que 175,000 mesures par jour, à 2 livres de pain par tête, auraient fourni 2,275,000 rations ; or, il s'en fallait de beaucoup que Rome renfermât ce nombre de bouches. Mais il s'agit de savoir si les prévisions de Septime s'étaient exclusivement restreintes à la ville de Rome. Cela est peu vraisemblable. Les armées devaient nécessairement prendre part aux distributions de blé, comme

l'admet M. Naudet, et il faut tenir compte des villes d'Italie qui en étaient gratifiées, n'ayant pas plus de ressources alimentaires que la capitale. En sorte que le chiffre de Juste Lipse peut n'avoir rien d'exagéré (CXLIII).

Alexandre Sévère se montra aussi fort soucieux des approvisionnements en céréales. Il rendit, de ses propres deniers, aux greniers publics toute la réserve que Héliogabale, son prédécesseur, avait follement dissipée (CXLIV).

Maxence est plus brutal : il épuise l'Afrique de céréales avant de la saccager, et remplit les greniers de Rome (CXLV).

Sous Constantin, et après la fondation de Constantinople, le blé d'Égypte qui, jusque là, avait concouru avec le blé d'Afrique à l'approvisionnement de Rome, fut dirigé sur la nouvelle capitale, et l'Afrique resta seule chargée de l'alimentation de son ancienne métropole (CXLVI). Les deux flottes, qui avaient été créées pour le service spécial de Rome, reçurent chacune une destination particulière, l'une en Orient, l'autre en Occident.

Rome souffrit nécessairement de ce partage, et les inquiétudes y devinrent plus vives et plus fréquentes (CXLVII). Lors de la révolte de Gildon, par exemple, les insurgés ayant retenu les convois en Afrique, la population romaine fut en proie à la plus cruelle anxiété. Le poète Claudien, qui a célébré cet événement, exprime si bien la situation dépendante de l'Italie à l'égard de l'Afrique, que nous donnerons ici la traduction de ce passage :

« En récompense de mes services (c'est Rome qui parle), on me donna la Libye et l'Égypte, pour que ces deux contrées envoyassent pendant l'été, sur deux flottes, l'abondance au peuple-roi et au Sénat, arbitre de la guerre, et que tour à tour les vents qui soufflent des deux rivages vinssent emplir mes greniers. Ma vie était assurée : si Memphis ne répondait pas à mon appel, je remplaçais ses produits par les moissons des Gétules. Je voyais les navires chargés de grains s'empressez vers moi, et les voiles de Carthage rivaliser de zèle avec celles du Nil. Tout à coup, s'élève une autre Rome, et l'Orient revêt une robe semblable à la mienne ; les produits de l'Égypte deviennent son partage. La Libye me restait, ma seule espérance ; à peine, et difficilement,

grâce au seul Notus, elle m'aidait à vivre, toujours incertaine du lendemain, toujours sollicitant la clémence des vents et des saisons. Cette ressource, Gildon me l'a enlevée, au moment où l'automne expirait. Mes regards tremblants mesurent l'étendue des mers, cherchant à l'horizon quelque vaisseau qui m'apporte ce que le puissant rebelle a daigné laisser échapper, ce que le bandit m'a abandonné. Je ne vis que grâce au Maure, fier de ne rien me donner à titre de tribut, mais à titre de bienfait; il éprouve une joie insultante en m'offrant, comme à une esclave, mes aliments de chaque jour; le barbare met orgueilleusement dans sa balance ma vie et ma faim; il est fier des larmes de mon peuple, et retarde à son gré le moment de ma ruine. Il vend les moissons qui m'appartiennent, et possède le sol conquis au prix de mon sang » (CXLVIII).

Mais Gildon est vaincu; l'Afrique, soumise, rend l'abondance à la mère-patrie, grand événement, plus heureux que cent victoires. « Faire rentrer la Libye sous nos lois, s'écrie Claudien, vaut encore mieux que de l'avoir conquise » (CXLIX). Et il termine son dithyrambe en l'honneur de Stilichon en disant : « Rome, cette victoire fait reverdir les lauriers de tes héros, et Stilichon te rend tous tes triomphes » (CL).

Théodose ne voulut pas que Rome restât exclusivement à la discrétion de l'Afrique; il avisa à ce que les blés de la Macédoine y arrivassent dans les moments critiques (CLI), et à ce que, d'ailleurs, les convois d'Afrique parvinssent plus rapidement, et même en hiver (CLII).

Un fait remarquable se produit sous le règne d'Honorius : Attale, proclamé Empereur par Alaric, vainqueur de Rome, songe tout d'abord à se rendre maître de l'Afrique, pour assurer du pain à ses nouveaux sujets. Héraclien, qui gouvernait l'Afrique pour le compte d'Honorius, se borne, pour défendre la couronne de son maître, à fermer les ports de la colonie, et à retenir tous les bâtiments chargés de blé. Rome affamée refuse son appui à l'usurpateur (CLIII).

Ainsi, l'Afrique était devenue l'arbitre des destinées de la métropole.

Ce même Héraclien, qui avait rendu un signalé service à

Honorius, se révolte quelque temps après. Que fait-il ? Son premier soin est d'arrêter les convois de grains, et aussitôt la famine est à Rome (CLIV).

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen historique (CLV). Aussi bien, nous voilà parvenus au cinquième siècle.

D'après ce qui précède, on peut dire que l'Afrique était de toutes les provinces romaines la plus précieuse à la métropole ; et que sa perte, en 439, fut, pour Rome, une véritable calamité, un désastre plus cruel que plusieurs invasions de Barbares. Non-seulement l'Afrique ne coûtait rien à ses maîtres, mais elle leur envoyait du pain, de l'argent et des soldats. Quand elle tomba aux mains des Vandales, la clôture de ce grenier inépuisable ne fit pas renaître la culture en Italie ; il n'en résulta qu'un surcroît de misères pour la mère-patrie, c'est-à-dire la famine, une diminution de population, et tout le cortège ordinaire des maux de cette nature.

A défaut des historiens et des poètes, la législation romaine suffirait pour attester l'extrême utilité de l'Afrique pour la métropole. Nous avons vu Claude encourager par des immunités toutes particulières les importations de blé à Rome. Son successeur, Néron, confirma ces privilèges et les augmenta : il ordonna que les navires affectés au transport des grains ne fussent ni soumis au cens imposé aux négociants, ni sujets à l'impôt (CLVI). Bien loin de tomber en désuétude, les avantages accordés aux *naviculaires* (on les appelait ainsi) furent grandement accrus par les successeurs de Commode, qui, nous l'avons dit, créa la *flotte d'Afrique*. Constantin s'appliqua particulièrement à contenter cette corporation. Il l'exempta de toutes fonctions publiques onéreuses, et de toutes charges quelconques, sans acception de condition ni de rang, car les naviculaires pouvaient appartenir à l'ordre des Décurions, ou être simplement du peuple. Peine de mort contre quiconque violerait cette loi (CLVII). Un peu plus tard, Gratien conféra aux membres de la corporation la dignité Equestre, qui, entre autres privilèges, mettait à l'abri de toute peine corporelle, et notamment de la torture (CLVIII). Liberté entière leur était donnée d'aller et de venir, de passer partout, et quiconque portait atteinte à leur liberté était frappé-

d'une amende de 10 livres d'or (CLIX). Les naviculaires de la flotte d'Egypte, qui approvisionnaient Constantinople, étaient exempts des fonctions municipales, qui étaient devenues un fardeau très-lourd et menaient tout droit à la ruine. On leur allouait 1 *solidus* (1) par chaque millier de mesures qu'ils transportaient (CLX). Cette faveur n'existait pas pour les naviculaires d'Occident, du moins ce qui reste des lois romaines n'en dit rien. Honorius, après des événements désastreux, chercha, par un encouragement solennel, à combler les vides de la corporation, en y faisant entrer, soit les anciens membres, soit leurs héritiers (CLXI). Il donna quittance aux Naviculaires d'Afrique de tout ce qu'ils pouvaient redevoir au fisc depuis l'an 387 jusqu'à 407 (CLXII) (2).

Nul n'était exempt de la contribution en froment ou orge destinés à l'approvisionnement de Rome. Toutes lois contraires furent déclarées abrogées par Honorius (CLXII).

Les Naviculaires devaient jurer devant les Gouverneurs des provinces, ou autres magistrats délégués, qu'ils n'emportaient que des grains purs et parfaitement sains. Le magistrat qui recevait ce serment devait s'assurer par ses propres yeux que les grains déclarés de bonne qualité n'étaient en effet ni avariés ni d'une fraîcheur douteuse (CLXIV).

Défense expresse à tous fonctionnaires de détourner une partie quelconque des chargements de blé destinés à Rome, ou de leur donner une autre direction (CLXV). Amende du quadruple de la valeur pour les délits passés ; exil pour les contraventions à venir (CLXVI). Peine de mort contre le Naviculaire qui a détourné,

(1) Le *solidus* de Constantin valait 15 fr 53 centimes (Dureau de la Malle, *Economie pol. des Rom.* t. I., p. 151).

(2) Cette loi, qui est de l'an 414, prouve que l'exemption d'impôts accordée aux Naviculaires par Constantin en 326, et confirmée par trois lois subséquentes, avait été retirée avant l'an 387, à moins qu'il ne faille voir dans ces mots : « *ab omnibus oneribus et muneribus vacuos et immunes esse præcipimus* » (Cod. Theod. tom. V, p. 61) qu'une simple exemption de fonctions onéreuses, ce qui est toutefois probable, car la loi ajoute : « *ut a conlationibus et omnibus oblationibus liberati, integris patrimoniiis navicularium munus exerçant.* »

détruit ou volé les denrées qu'il était chargé de transporter (CLXVII).

Les navires de la flotte d'Afrique devaient avoir certaines dimensions : les plus grands ne devaient pas dépasser un tonnage de 2000 *modii*, ou 160 hectolitres (CLXVIII). La navigation n'était pas permise en toute saison ; elle était close en novembre et réouverte aux calendes d'avril. La réouverture était célébrée par des fêtes publiques (CLXIX). La flotille devait apporter le premier tiers du blé d'Afrique dans les premiers temps de la réouverture de la navigation (CLXX).

Toutes les fois qu'un des bâtiments faisait naufrage, on constatait l'événement dans les formes les plus solennelles. L'équipage était mis à la torture, pour qu'on pût découvrir la vérité sur les causes du sinistre. Une autre loi veut qu'on ne mette à la torture que deux ou trois hommes de l'équipage, mais tout d'abord le capitaine (CLVXXI).

Il y avait en Afrique un *Préfet de l'annone* (1) chargé d'envoyer les grains, qu'un autre fonctionnaire du même nom recevait à son arrivée à Rome (CLXXII). Le préfet de l'annone d'Afrique avait sa résidence à Carthage (CLXXIII). Cette institution remonte évidemment aux premiers empereurs : M. Léon Rénier a découvert à Guelma une inscription qui nous fait connaître que, sous le règne de Trajan, un fonctionnaire, dont la résidence n'était pas indiquée, était chargé de l'achat des grains pour la métropole (CLXXIV). Dès le moment où l'Afrique envoya régulièrement des quantités considérables de céréales en Italie, le soin d'organiser les achats et les convois dut constituer une fonction publique.

On voit que l'approvisionnement de Rome par l'Afrique était une des préoccupations des empereurs. Il y a de longs titres dans les codes romains consacrés à cet important objet (CLXXV).

Disons un mot maintenant de l'usage qu'on faisait des grains transportés à Rome.

Le fait des distributions gratuites de blé, non-seulement à

(1) L'Annone était la redevance en blé à laquelle étaient soumis tous les domaines de l'empire romain.

Rome, mais encore dans d'autres villes de l'Italie est attesté par une foule d'écrivains (CLXXVI). La science économique romaine n'avait pas trouvé de meilleur moyen de soulager la misère des malheureux que la ruine de l'agriculture et l'invasion des terres par les esclaves avaient fait affluer dans la capitale. Les armées avaient sans doute leur part de ces distributions (CLXXVII).

Juste-Lipse fait observer avec raison que l'usage des approvisionnements et des ventes de blé à prix réduit devait être très-ancien à Rome. Le Sénat lui-même, dans les circonstances difficiles, et surtout quand la récolte avait manqué, venait en aide à la population en donnant le froment, non tout-à-fait à titre gratuit, mais avec une forte diminution de prix. Les tribuns s'emparèrent de ce moyen de popularité ; de là, les différentes lois frumentaires. Asconius nous apprend que le tribun Clodius fut le premier qui fit décréter que le grain, qui jusque-là était donné à moitié prix ou au tiers, serait délivré gratuitement. Telle fut l'origine des distributions entièrement gratuites, car s'il est incontestable que le Sénat, immédiatement après la conjuration de Catilina, donna du blé aux pauvres, il n'est pas certain que ce fût *gratis* (CLXXVIII).

Un passage de Dion Cassius corrobore l'assertion d'Asconius, car il affirme que les premières distributions entièrement gratuites eurent lieu sous le consulat de Gabinius et de Pison, l'an 696 de Rome, 58 avant J.-C. (CLXXIX). Cependant, il est certain que Crassus en fit faire avant le premier triumvirat, qui eut lieu l'an 60 avant J.-C. ; et même il poussa la générosité jusqu'à donner à chaque citoyen romain indigent la quantité de blé nécessaire pour le faire vivre pendant trois mois (CLXXX). Par ce que nous avons dit plus haut de l'énorme fortune de Crassus, on s'explique ce don magnifique. Il est évident, et Plutarque ne laisse aucun doute à ce sujet, que ce fut de ses deniers que le compétiteur de César et de Pompée fit les frais de cet acte d'ambitieuse générosité, tandis que Clodius fit donner du blé aux dépens de l'Etat.

Pompée, pendant son consulat (52 ans avant J.-C.), ne négligea pas ce moyen de popularité (CLXXXI).

Dans les derniers temps de la République, le nombre des par-

ties prenantes s'élevait à 320,000. César le réduisit à 150,000 (CLXXXII). Il est certain qu'alors les distributions étaient gratuites, car Plutarque nous apprend (CLXXXIII) que César ayant conseillé au Sénat de faire donner du blé au peuple pour un mois, il en résulta une charge de 5,500,000 sesterces, ou 1,375,000 francs pour l'Etat.

Sous Auguste, l'Etat vendait du blé en même temps qu'il en donnait, comme l'atteste un passage de Dion (CLXXXIV). Plusieurs auteurs modernes disent, d'après Dion, que cet Empereur quadrupla le nombre des privilégiés qui prenaient part aux distributions gratuites. C'est une interprétation erronée du texte de l'historien, qui dit qu'Auguste quadrupla la quantité de grains qu'on donnait au peuple (CLXXXV), ce qui n'implique pas le moins du monde le chiffre des parties prenantes. Quand la prospérité fut revenue, nous voyons le même souverain vouloir abolir complètement ces distributions (CLXXXVI). Il ne mit pas son projet à exécution, et se contenta de réduire à 200 mille le nombre de mendiants qu'on nourrissait aux frais de l'Etat. Il paraît que, depuis la diminution de moitié opérée par Jules César, la foule des privilégiés s'était accrue au point de devenir presque innombrable (CLXXXVII).

Quelques empereurs se contentaient parfois de diminuer le prix du blé en faveur des pauvres. C'est ce que fit Néron après l'incendie de Rome (CLXXXVIII). Suivant Dion, cet Empereur, après ce désastre, supprima purement et simplement les distributions gratuites (CLXXXIX).

Sous le règne de Trajan, les jeunes filles et les jeunes garçons recevaient aussi du blé gratuitement, et Adrien en augmenta la quantité (CXC).

Nouvelles distributions aux frais de l'Etat sous Antonin-le-Pieux (CXCI), et sous Marc-Aurèle, qui prit sur les approvisionnements de Rome pour envoyer du grain aux villes d'Italie affamées par la disette (CXCI).

Constantin, pendant le Concile d'Alexandrie (an 339), faisait donner du blé aux jeunes filles, aux veuves et aux ecclésiastiques des provinces, et particulièrement en Afrique et en Egypte (CXCI).

Si à ces distributions gratuites on ajoute la quantité de grain tenue en réserve pour la vente et celle que les particuliers achetaient directement dans les pays de production (CXCIV), on s'expliquera les exportations considérables de l'Afrique, de l'Égypte et des autres provinces.

Une partie de ces grains était donnée par les cultivateurs à titre d'impôt (1), une certaine quantité, mais plus minime, était achetée par l'État, du moins sous les premiers Césars, et notamment sous Claude et Néron. Il est évident que les armateurs des bâtiments de transport retiraient un gros bénéfice de leurs opérations, et qu'ils ne se contentaient pas des privilèges qu'on leur accordait pour les encourager (2). Mais il est également certain que l'État finit par se charger des transports, car l'organisation d'une flotte par l'empereur Commode, les règlements auxquels furent soumis les naviculaires, la torture qu'ils subissaient en cas de naufrage, en un mot toute la législation relative à cet important objet, prouvent que les individus affectés à ce service étaient sous les ordres directs du gouvernement, et n'agissaient que pour lui. Ceci d'ailleurs ne préjudiciait en rien au commerce privé, qui devait tirer également d'Afrique et d'Égypte des quantités considérables de grain.

Indépendamment du blé fourni par les Provinces à titre d'impôt et sous toutes les formes fiscales possibles, les pays de production étaient, dans certains cas, obligés d'en vendre à l'État, mais à un prix déterminé d'avance, et ce prix était souvent dérisoire (CXCIV *ter*).

(1) Voir le chapitre *Impôts*.

(2) Caton le Censeur, qui savait placer son argent à gros intérêt, prenait part à ces opérations. Il exigeait que ses associés à qui il prêtait des capitaux se formassent, au nombre de cinquante, en société commerciale, et qu'ils affrétassent un égal nombre de bâtiments. Un de ses affranchis le représentait à bord de cette flotte marchande. Il avait un intérêt sur chaque navire, de sorte qu'en cas de sinistre, il ne pouvait perdre qu'une petite partie de ses fonds, et, quand il y avait perte, elle était plus que compensée par l'énormité des bénéfices réalisés sur les autres vaisseaux arrivés sains et saufs. Plutarque, qui nous fait connaître cette particularité de la vie de Caton, n'hésite pas à qualifier sévèrement ce trafic; il l'appelle *l'usure maritime*, et dit qu'elle est la plus décriée (CXCIV *bis*).

En résumé, bien qu'il soit impossible d'apprécier, même approximativement, les quantités de céréales annuellement exportées d'Afrique, ou consommées dans le pays même, on peut affirmer qu'elles étaient énormes et révélaient une fécondité de terrain vraiment phénoménale.

L'immense consommation de blé qui se faisait dans l'Empire romain s'explique par l'usage immodéré du pain dans les armées et parmi les pauvres. Cet aliment entraît dans la subsistance publique pour une part beaucoup plus forte que chez les peuples modernes (CXCIV).

L'Afrique, jusqu'à l'expiration de la domination romaine, satisfait largement aux exigences de ses maîtres. Elle se montra inépuisable. Cependant des causes multipliées de ruine auraient dû y arrêter, ou, du moins, y diminuer la production. Pillée et ravagée pendant la guerre des Mercenaires, du temps de la domination carthaginoise (CXCVI), pendant celle de César contre les restes du parti de Pompée; ruinée à l'envi par les hordes de Jugurtha et les légions de Métellus et de Marius; troublée durant sept années consécutives par la formidable révolte de Tacfarinas, sous le règne de Tibère (CXCVII); sans cesse en proie aux agitations les plus violentes, soit que les indigènes cherchassent à secouer le joug, soit que l'ambition des Proconsuls armât la population européenne elle-même contre la métropole, l'Afrique, après ces convulsions, se retrouva toujours féconde et généreuse. Sauf l'Italie, dont les luttes intestines et les invasions des Barbares firent un vaste champ de bataille, aucune province de l'Empire ne fut aussi constamment bouleversée que l'Afrique. Et c'est avec raison que Corippus, faisant allusion à sa spécialité belliqueuse, dit : « *Indomitas Martis cognovit arenas* (CXCVIII). Il faut dire aussi qu'aucune ne fut aussi turbulente. La révolte y était presque en permanence. Tacfarinas (CXCIX), Firmus (CC), Gildon (CCI), les Quinquégentiens (CCII), Gordien (CCIII), Macer (CCIV), Héraclien (CCV), Boniface (CCVI), et tant d'autres dont l'histoire a consacré les noms, jetèrent tour à tour, Indigènes ou Romains, le trouble et la désolation dans cette malheureuse contrée. Capellien, lieutenant de Maximin, la ravagea, sous prétexte de punir Gordien de son usurpation (CCVII). Maxence la sema de

ruines, et le passage de sa vengeance sur ce pays est resté comme une date lugubre dans les fastes romains (CCVIII). Une administration oppressive, tyrannique, insatiable, fut encore plus funeste à l'Afrique que les guerres et les insurrections, Salluste (CCIX), Marius Priscus (CCX), le comte Romain (CCXI), Maximin (CCXII), personnifient énergiquement cette administration pillarde et sans entrailles (1). Des impôts écrasants enlevaient aux cultivateurs ce que l'avidité des fonctionnaires, et les luttes armées, leur avaient laissé (2). La misère en vint à ce point, que les pères vendaient leurs enfants pour se procurer du pain (CCXIII). De courts moments de répit, les règnes d'Antonin-le-Pieux (CCXIV) (3), et de Septime Sévère, par exemple, n'empêchèrent pas l'épuisement progressif du pays. L'invasion vandale sembla avoir porté le dernier coup à la mère nourricière de Rome; tout fut pillé, saccagé, détruit (CCXVI). Un siècle plus tard, nouveaux désastres pendant les campagnes de Bélisaire et de Salomon; le règne de Justinien fut particulièrement fatal à l'Afrique (CCXVII).

Et cependant l'Afrique resta toujours le domaine privilégié de Cérès, le pays producteur par excellence. Quelques années, quelques mois de repos lui suffisaient pour fermer ses blessures et faire sortir de son sein des trésors qui semblaient à jamais épuisés. A peine la dynastie vandale fut-elle assise, après une période de véritables brigandages, que la prospérité reparut dans le pays, et telle fut cette prospérité, que les descendants de Genséric purent accumuler des richesses dont Bélisaire fut ébloui quand il les enleva d'entre les mains de Gélimer vaincu (CCXVIII). Même résurrection subite sous le gouvernement de Salomon, après les formidables luttes contre les Indigènes (CCXIX).

Pas un encouragement à la culture de la part du gouvernement : les Empereurs, qui ne voyaient dans les provinces que des fermes à exploiter sous forme d'impôts en argent et en

(1) Voir le chapitre *administration*.

(2) Voir le chap. *Impôts*.

(3) Cependant une révolte des Indigènes eut lieu sous cet Empereur (CCXV).

hommes, ne firent jamais rien cependant pour pousser à la production, qui, plus abondante, eût empli en proportion les caisses publiques. Constantin, un peu plus intelligent que ses successeurs, comprit qu'il fallait laisser aux cultivateurs les moyens d'engraisser les oisifs et de payer leurs dettes fiscales : il défendit, sous peine de mort, de saisir les bœufs, les esclaves, et les instruments servant aux travaux agricoles (CCXX) ; il dispensa de toutes corvées les gens employés aux semailles et à la moisson (CCXXI) ; il interdit de détourner, pour l'usage des postes, les animaux utiles à la culture (CCXXII) ; enfin il voulut que tous les objets indispensables à l'exploitation de la terre, ou à l'usage des travailleurs, fussent exempts de tous droits (CCXXIII). Certes, c'était peu. A cela cependant se borna la munificence des Empereurs.

Aux fléaux que nous avons énumérés s'ajoutaient ceux particuliers du pays : les sauterelles détruisaient quelquefois les récoltes et engendraient même des épidémies meurtrières (CCXXIV). Au dire de Pline, qui parle d'après Varron, elles contraignaient des tribus indigènes à quitter leur pays (CCXXV). Dans certaines parties de l'Ethiopie, elles étaient si nombreuses, que des peuplades entières en faisaient la base de leur alimentation (CCXXV bis). Des pluies torrentielles inondaient les campagnes et amenaient la disette avec son cortège de misères (CCXXVI). De longues sécheresses occasionnaient aussi de grandes calamités : lorsque l'empereur Adrien fit son voyage en Afrique, il n'y était pas tombé de pluie depuis cinq ans, et comme il commença à pleuvoir pendant le séjour du souverain, les populations lui attribuèrent ce bienfait du ciel (CCXXVII). Nous avons déjà vu, par une inscription trouvée au cap Matifou, que la sécheresse faisait quelquefois avorter la récolte dans la Mauritanie, et qu'alors la région occidentale du pays tirait du blé des parties orientales (voir plus haut page 9). Saint-Cyprien signale, vers la moitié du troisième siècle, des perturbations de climat qui durent aussi affecter la production agricole. Il ne tombait plus assez de pluie en hiver pour nourrir les semences, le soleil n'était plus assez chaud en été pour mûrir les moissons, le printemps n'était plus aussi agréable qu'autrefois, l'automne aussi

fécond (CCXXVIII). Au cinquième siècle, une sécheresse prolongée occasionna une famine horrible, qui amena une grande mortalité (CCXXVIII bis). Enfin, le siroco exerçait alors ses ravages comme aujourd'hui (CCXXIX).

Néanmoins, nous le répétons, l'Afrique resta la terre nourricière de la métropole, ne se lassant pas de produire pour des maîtres ingrats, et sortant de chaque désastre plus radieuse et plus prospère.

Dans tout ce qui précède, nous n'avons parlé que du froment. Cependant plusieurs des témoignages que nous avons invoqués s'appliquent à l'orge, dont il paraît que l'Afrique produisait également de grandes quantités.

Mais la production africaine souffrait certaines restrictions : ainsi une espèce d'épeautre, que Pline nomme *Zéa*, ne convenait pas au sol, ou au climat de ce pays. Elle y dégénérait rapidement ; les épis devenaient noirs, et la paille était courte (CCXXX).

Bien que les céréales lui constituassent une spécialité bien caractérisée, l'Afrique vit étendre sa réputation de fécondité à beaucoup d'autres produits. Le premier rang, après les grains, revient à l'olivier.

Sans nous arrêter à l'origine mythologique attribuée par Silius Italicus à l'olivier africain, nous prenons note seulement de la localité où ce poète place la première naturalisation de cet arbre dans la Libye : c'est le pays baigné par le lac Triton, c'est-à-dire les rivages de la petite Syrte, ou le sud de la Byzacène (CCXXXI). Quant à l'époque de cette naturalisation, il est impossible de la déterminer. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que, dès les premiers temps de leur immigration en Afrique, les Phéniciens, qui sortaient d'un pays où l'olivier était cultivé depuis la plus haute antiquité, transportèrent cette culture dans leurs nouvelles possessions. Qu'ils aient tiré les premiers plants de Sicile, d'Italie ou d'Asie, il est certain que l'olivier existait dans la Cyrénaïque plus de trois siècles avant Jésus-Christ, car Théophraste, qui vécut de 323 à 288, en parle comme d'une culture très-répandue dans cette contrée (CCXXXII). Les *Géoponiques* sont tout aussi positives sur ce point (CCXXXIII). C'est

donc avec surprise que l'on voit Diodore affirmer qu'au moment de la guerre de Carthage contre Agathocle (commencée en 312 avant J.-C.) les habitants du territoire d'Agrigente exportaient une grande quantité d'huile à Carthage, car, dit cet historien, l'olivier n'existait pas encore en Afrique (CCXXXIV). Il est vrai que le même auteur, au livre xv, chapitre 8, se contredit formellement en disant que, lors de la descente d'Agathocle en Afrique (l'an 310 avant J.-C.), les Syracusains furent émerveillés de voir, dans le territoire de Carthage, une végétation luxuriante, au milieu de laquelle on remarquait des champs plantés les uns de vignes, *les autres d'oliviers* (CCXXXV). Il est évident que la première assertion de Diodore doit s'entendre en ce sens que, l'Afrique ne produisant pas alors assez d'huile pour sa consommation, la Sicile lui en fournissait le complément.

Quant à l'opinion de Gibbon, qui veut que l'olivier n'eût pas encore été naturalisé en Afrique deux siècles après la fondation de Rome (CCXXXV), c'est-à-dire en 553 avant J.-C., aucun document ne la contredit formellement; mais elle n'est probablement pas fondée, les Liby-Phéniciens ayant dû, nous le répétons, importer cette culture de la Phénicie, d'où ils sortaient.

Sainte-Croix a purement et simplement accepté la première affirmation de Diodore, et déclare, en conséquence, qu'il n'y avait pas d'oliviers en Afrique avant la première guerre punique (CCXXXVII).

Un savant historien contemporain, M. Michelet, retarde jusqu'à l'époque d'Annibal la transplantation de l'olivier sur le sol africain. Du moins, c'est ce qui semble résulter des termes dont se sert le brillant écrivain (CCXXXVIII). C'est un texte d'Aurélius Victor qui a induit M. Michelet en erreur, mais ce texte ne dit pas qu'Annibal ait *naturalisé* l'olivier en Afrique; il nous apprend seulement, et avec les expressions les moins équivoques, que le héros carthaginois, pour occuper les loisirs de ses soldats, leur fit *planter* en Afrique une grande quantité d'oliviers, ce qui ne touche en rien à la question de *naturalisation* (CCXXXIX).

L'huile était, d'ailleurs, un produit de première nécessité pour les Carthaginois. Indépendamment des autres usages aux-

quels ils l'employaient, ils avaient l'habitude de s'en frotter les membres au moment de combattre (CCXL).

La culture de l'olivier prit progressivement une grande extension en Afrique, particulièrement dans les parties orientales. La Tripolitaine paraît avoir produit de l'huile en abondance ; car la seule ville de Leptis fut condamnée par César à fournir annuellement 3 millions de livres d'huile (978,000 kilogrammes), et Hirtius a soin de dire que le tribut imposé à cette ville fut très-modique, parce que, quelque temps auparavant, elle avait été ravagée par le roi Juba, et que César crut, en conséquence, devoir la ménager (CCXLI). Plus tard, c'est-à-dire au commencement du troisième siècle, nous voyons les Tripolitains, en témoignage de leur attachement à leur compatriote l'empereur Septime Sévère, envoyer bénévolement à Rome une forte redevance en huile, redevance qui fût rendue obligatoire par les successeurs de ce Prince, et devint très-onéreuse, au dire d'Aurélius Victor (CCXLII).

Indépendamment du blé, l'Afrique était tenue à un tribut en huile, destiné à l'approvisionnement de Rome. Bien que Plutarque (CCXLIII) nous montre César déclarant, à son retour d'Afrique, que la république pourra tirer de ce pays deux millions de livres d'huile, ou 652,000 kilog., il n'est pas possible d'en inférer que ce fût là le chiffre de la provision nécessaire à la métropole. Ce serait une conséquence forcée. Quant aux distributions gratuites de ce produit, elles sont incontestables. Nous en trouvons, entr'autres, sous César, Néron et Antonin-le-Pieux (CCXLIV). Septime Sévère laissa, en mourant, un approvisionnement d'huile qui pouvait suffire pendant cinq ans, non-seulement à Rome, mais même à toute l'Italie, d'où la culture de l'olivier avait disparu avec celle des céréales (CCXLV). Diminués par Héliogabale, les dons gratuits furent reportés par Alexandre Sévère au chiffre adopté par Septime (CCXLVI), et l'usage des distributions se maintint sous les règnes suivants, comme nous l'apprend Vopiscus (CCXLVII). Constantin abolit la taxe sur les Tripolitains (CCXLVIII) ; mais les distributions furent maintenues, car nous trouvons dans le code Théodosien une loi d'Honorius, datée de l'an 397, relative aux approvisionnements

d'huile destinés à la population de Rome (CCXLIX), et Zosime, en racontant la révolte d'Héraclien en Afrique, dit que ce fonctionnaire retint les convois d'huile en même temps que ceux de blé (CCL) (1). Un siècle et demi plus tard, l'Afrique était encore couverte d'oliviers (CCLI). Enfin, vers la moitié du septième siècle, elle tirait encore de ses exportations d'huile des bénéfices considérables : lorsque Abd Allah Ibn Saad envahit la Byzacène, un habitant de ce pays lui montra une olive et lui dit : « C'est avec ceci que nous nous procurons de l'argent. — Comment ? demanda Abd Allah. — Les Grecs, répondit l'Indigène, n'ont pas d'olives chez eux et ils viennent chez nous acheter de l'huile avec de l'argent (2) ».

L'huile d'Afrique était, du reste, de qualité inférieure et point estimée à Rome. On l'employait dans les gymnases et les bains public, et les raffinés du temps de Juvénal fuyaient sa mauvaise odeur (CCLII). Elle était sans doute mal fabriquée, car les oliviers d'Afrique étant greffés, au moins dans les localités bien cultivées (CCLII), l'huile qui en provenait aurait dû être bonne (a).

(A suivre)

FRÉDÉRIC LACROIX.

(1) Pour les distributions d'huile à Rome, voir entre autres, Juste-Lipse, *Commentarius ad annales Taciti*, p. 375 ; Burmann, *De vectigalibus populi romani*, c. III, p. 33, 34 ; Godefroi, dans ses commentaires sur la loi citée, *Code Théodosien*, t. v, p. 229, 230.

(2) Cette anecdote est rapportée par M. Hase dans une note sur une lettre de M. Pellissier, insérée dans la *Revue archéologique*, t. III, p. 495.

(a) L'observation de M. Lacroix est fort juste et parfaitement confirmée par l'expérience, depuis qu'aux procédés grossiers usités par les Indigènes, nos fabricants en ont substitué de perfectionnés. — *N. de la R.*